

Auteur: Thierry Biz – Technologisch adviseur

Article paru dans e-transfo, e-watt et e-education, rubrique « Question du mois ».

Version: 02/2026

Installation d'une batterie domestique à la demande du client ou selon les instructions du fabricant : en tant qu'installateur, privilégiez-vous parfois la facilité plutôt que la sécurité ?

*Beaucoup de gens franchissent le pas de la batterie domestique, et de plus en plus d'installateurs sont sollicités pour en installer. Quand vient la question de l'endroit où placer la batterie, la plupart des installateurs font appel au bon sens tout en essayant de répondre à la demande du client. A proximité du tableau électrique, dans le garage, dans la cave... **Mais savez-vous que certains endroits sont proscrits par le fabricant ?***

Voici un extrait du mode d'emploi d'une batterie domestique classique :

« Tenir la batterie à l'écart des zones de vie ou de travail quotidiennes, y compris (sans s'y limiter) : studio, chambre, salon, salle de séjour, salle de musique, cuisine, bureau, salle de jeux, ... , véranda, toilettes, salle de bain, buanderie et grenier.

Si la batterie est installée dans un garage, ...il est recommandé de la fixer au mur à une hauteur supérieure à celle du pare-chocs, afin d'éviter toute collision.

Ne pas installer la batterie dans des endroits fermés, non ventilés, sans équipements de lutte contre l'incendie ou difficilement accessibles pour les pompiers. Ne pas entreposer de matériaux inflammables ou explosifs à proximité. Il est recommandé de fixer la batterie au mur pour éviter tout contact avec de l'eau... »



Pour les habitations ne disposant pas de garage, le seul endroit qui vient en tête reste très souvent la cave... et beaucoup de batteries sont effectivement installées dans ce type de local, et ceci parfois sans avoir pris en compte qu'une cave ne remplit pas forcément toutes les conditions reprises dans les notices d'installation du fabricant.

La question qui se pose alors est la suivante : **en tant qu'installateur, que se passe-t-il si vous installez une batterie dans un endroit qui n'est pas validé par le fabricant ?**

Quand un fabricant indique dans sa notice "Ne pas installer la batterie dans tel ou tel local, il émet une recommandation de sécurité spécifique à son produit.

Cela a des conséquences importantes :

- En cas de sinistre (incendie, dégagement de gaz, court-circuit...), l'assurance ou l'expert technique pourrait refuser la couverture si l'installation n'est pas conforme au manuel d'installation.
- Le fabricant décline toute responsabilité : la garantie saute en cas de défaut ou d'accident lié au non-respect des consignes.
- L'installateur peut aussi voir sa responsabilité engagée, sauf s'il a obtenu une dérogation écrite du fabricant, ce qui est très rare.
- Installer une batterie dans un endroit non recommandé par le fabricant implique une prise de risque assumée. En cas de problème, il pourrait vous être reproché de ne pas avoir respecté les règles de l'art, car le respect des instructions du fabricant fait partie des règles de l'art. Et les règles de l'art doivent être

respectées selon le RGIE. C'est précisément ici que le légal donne son importance aux prescriptions des fabricants.

- Is de kelder de enige geschikte plaats?
 - S'assurer d'une ventilation permanente (mécanique ou naturelle).
 - Vérifier humidité et température (logger).
 - Demander une attestation signée du client qu'il a été informé de la sortie de garantie.
 - Conseiller au client d'informer son assurance.

Et quid de l'organisme agréé qui a réceptionné l'installation ?

Voici une note datée du 31 mai 2021 du SPF économie à l'intention des organismes agréés :

“Contrôles visuels :

L'installation de la batterie domestique et de son onduleur garantit la sécurité des personnes et la conservation des biens conformément aux exigences des sous-sections 1.4.1.3 et 1.4.2.1 et du chapitre 4.1 :

Respect des instructions du ou des fabricants de la batterie domestique et de son onduleur et notamment en ce qui concerne l'emplacement, le fonctionnement possible en îlotage, la synchronisation avec le réseau, la protection contre les contacts directs, la protection contre les contacts indirects suivant le type de schéma de mise à la terre, la protection contre les surintensités, la mise éventuelle à la terre, ...”

Donc, les organismes agréés sont censés vérifier la concordance de l'endroit d'installation avec les prescriptions du fabricant. Néanmoins, en aucun cas un organisme agréé n'endossera la responsabilité en cas de problème. Les rapports d'inspection qui vont sont fournis ne vous déchargent pas de votre responsabilité d'installateur, et ceci dans tous les cas et depuis toujours. Donc avant d'installer une batterie dans un lieu qui vous semble ne pas cocher toutes les cases reprises dans les notices du fabricant, assurez-vous que les conditions minimales requises soient garanties avant d'accéder à une demande, même si elle semble de bon sens.

L'information dans cet article est exacte au moment de la publication et est basée sur les lois et l'état de la technologie à ce moment-là.
